



6/03/20 | Communiqué de presse |

Label Commerce écoresponsable : ouverture des candidatures 2020 !

Les commerçants intéressés par le label Commerce écoresponsable ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour déposer en ligne leur candidature.

Le label Commerce écoresponsable s'adresse aux commerçants de proximité (hors grandes et moyennes surfaces) et aux restaurateurs soucieux de s'engager dans des démarches de développement durable telles que :

- la réduction des consommations d'eau et d'énergie ;
- la réduction et le tri des déchets ;
- l'utilisation d'écoproduits et d'achats durables ;
- des actions sociétales : emplois de jeunes, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, etc.

Lancé en 2015 par la CCI-NC, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la province Sud, le gouvernement (représenté par l'Agence calédonienne de l'énergie depuis 2019), le Syndicat des commerçants et la Ville de Nouméa, ce label fédère aujourd'hui **39 établissements**, à Nouméa mais aussi sur le Grand Nouméa et en Brousse.

Intégrer ce réseau permet aux professionnels d'anticiper les contraintes réglementaires, de réaliser des économies et, surtout, de **répondre à la demande des consommateurs, de plus en plus sensibilisés à la responsabilité environnementale et cherchant une consommation éthique**. Le label Commerce écoresponsable permet de valoriser l'engagement du commerçant et du restaurateur.

Pour candidater :

RDV sur le site <https://commerce-ecoresponsable.cci.nc> où dossier de candidature, auto-évaluation en ligne, outils et fiches pédagogiques téléchargeables sont disponibles.

Clôture des candidatures : le 31 juillet 2020.

